Forum-juridique.net
LE 1er POINT D'ACCÈS GRATUIT AU DROIT

# Décharge d'activité de service dans collectivités territoriales?

---
Par Mccl

Bonjour
Un représentant syndical bénéficiant de DAS est il tenu , pendant ses heures de décharge d'activité de service, d'être sur son lieu de travail ou est il prévu qu'il puisse être dans les locaux de l'Union locale? Est il autorisé à se rendre dans l'établissement bancaire de son organisation ou acheter des fournitures de bureau.... En lien avec son autorisation de DAS?
Merci de votre réponse
Bien cordialement